



## IFSE des personnels administratifs de la DAP

### Quelle valeur a la parole d'un ministre ?

Alors qu'on avait pu constater le peu de poids de la parole d'un premier ministre en février dernier, lors des annonces liées au « Complément de Traitement Indiciaire pour l'ensemble de la filière sociale et médico-sociale », l'actuel Ministre de la Justice serait-il en train de nous faire la même entourloupe au sujet des personnels administratifs ?

Que comprendre lorsque dans son discours, depuis transmis en version écrite, le ministre déclare : « Le régime indemnitaire des personnels administratifs affectés à l'administration pénitentiaire souffrait d'une minoration par rapport à celui des agents affectés dans les autres directions. Il sera mis fin en 2023 à cette différenciation. 2 millions seront consacrés à ce légitime réajustement indemnitaire. » ?

**Qu'il sera mis fin à une injustice que la CGT IP dénonce, seule, depuis 5 ans ? Ou que l'injustice perdurera ?**

Pourtant, au vu du montant prévu pour cette mesure et suite à la présentation du budget lundi 3 octobre à la DAP, notre inquiétude grandit !

La mesure ne viserait finalement qu'à abaisser très progressivement le coefficient de 50 % affectant l'IFSE des personnels administratifs, sans y mettre fin. C'est l'inverse de ce qu'a annoncé le ministre !

**M le Ministre, si on peut se payer de mots dans les médias ou à la tribune, lorsqu'on parle de la situation financière de ses personnels, particulièrement de ses personnels les plus honteusement mal payés, chaque mot compte. La CGT IP vous tient donc comptable des promesses faites aux personnels administratifs et vous enjoint à tenir parole sans délai pour que soit levé dès 2023 le coefficient de 0,5 affectant l'IFSE des personnels administratifs de l'Administration Pénitentiaire !**

Nous rappelons que chaque mois, des collègues payés à peine plus que le SMIC se voient spolier de plusieurs centaines d'euros à cause de ce coefficient ! Ce scandale doit cesser.

**Nos collègues ne sont pas des demis professionnels**, leurs fonctions, leurs sujétions et expertises sont les mêmes que celles des autres personnels administratifs de votre ministère. Par ailleurs, l'indemnité de sujétions spéciales, comme son nom l'indique, vient indemniser des sujétions supplémentaires qui s'appliquent à nous, les personnels de l'administration pénitentiaire. Les atteintes à nos droits fondamentaux dans le cadre professionnel (droit de grève, liberté d'expression, garanties disciplinaires) ne sont pas dérisoires !

**L'Administration Pénitentiaire se refusant à apporter des précisions à ses personnels sur ce sujet**, la CGT IP a exigé dès lundi 3 octobre d'être reçue rapidement par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice,

afin de recevoir la communication précise des mesures envisagées concernant l'IFSE des personnels administratifs de l'administration Pénitentiaire.

Le Secrétaire adjoint du SG a répondu à notre demande et une présentation budgétaire sera faite aux représentants des personnels le mardi 11 octobre. Nous serons bien évidemment présent.e.s et demanderons à ce que le ministère respecte la parole tenue par le Ministre en personne. Totalement et sans délai.

Lors d'une rencontre le 5 octobre, la CGT IP a également saisi directement le **rapporteur du projet de loi de finances de la commission des Lois de l'Assemblée Nationale** afin de s'assurer qu'une enveloppe correspondant à la promesse du Garde des Sceaux soit dégagée.

Nous saisissons parallèlement les député.e.s afin que l'enveloppe prévue de 2 millions d'euros, notoirement insuffisante, soit revue à la hausse dans le budget pour permettre le versement de l'intégralité de l'IFSE due aux personnels administratifs de l'administration pénitentiaire.

**La CGT IP ne lâchera rien sur cette revendication plus que légitime !**

Le 6 octobre 2022